



Divorce et séparation de bien

Par **Soraya75000**, le **23/08/2010 à 14:06**

Bonjour,
Mon mari et moi souhaitons divorcer. Mon mari a acheter une maison avant notre mariage. Le crédit de cet achat est toujours en cours. Sachant qu'une partie du crédit a été remboursé pendant notre mariage ai-je le droit à une part dans la maison?
Boen
cordialement,

Par **fabienne034**, le **23/08/2010 à 15:30**

pas à une part mais à une récompense
pour tout savoir sur le divorce:
<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>

Par **Soraya75000**, le **23/08/2010 à 16:18**

Merci pour la réponse mais que signifie cette récompense et comment est-elle calculée?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **23/08/2010 à 17:46**

Votre mari a utilisé l'argent de la communauté pour acquérir ou améliorer un bien propre (il faut aussi prendre en compte les dépenses faites pour des travaux)
Par exemple, si votre mari a versé 100 000 euros d'échéances de prêt pendant le mariage pour son bien propre, il

doit rendre 100 000 euros à la communauté (ce qui fait 50 000 euros par époux lors de la dissolution de la communauté)

Par **Soraya75000**, le **23/08/2010** à **17:51**

Merci beaucoup pour la réponse...